

Bloquer l'accès à vos renseignements personnels sur les médicaments et les services de pharmacie reçus

Si vous remplissez ce formulaire, vous empêchez vos fournisseurs de soins de santé d'avoir accès à certains renseignements vous concernant aux fins de la prestation de vos soins.

Contexte

Le ministère de la Santé (le « ministère ») offre un accès aux renseignements sur les médicaments financés par les pouvoirs publics, les médicaments contrôlés et les services de pharmacie que vous recevez; cet accès est destiné aux fournisseurs de soins de santé (par ex. les médecins, les infirmières et infirmiers, et les pharmacien(ne)s) qui participent directement à vos soins. Ils disposent ainsi de plus amples renseignements sur vos antécédents en matière de médicaments et de services de pharmacie aux fins d'une prestation optimale de vos soins.

Décision de bloquer l'accès aux renseignements

En signant ce formulaire, vous décidez de bloquer l'accès de vos fournisseurs de soins de santé aux renseignements précisés ci-dessus aux fins de la prestation de vos soins.

Votre décision de bloquer l'accès aux renseignements ci-dessus ne vous empêchera pas de recevoir des médicaments contrôlés et des services de pharmacie ni d'être admissible à recevoir des médicaments financés par les pouvoirs publics.

Même si vous empêchez vos fournisseurs de soins de santé d'avoir accès aux renseignements concernant vos médicaments contrôlés aux fins de la prestation de vos soins, les renseignements concernant ces médicaments seront encore accessibles à un fournisseur de soins de santé qui:

- vous a réellement prescrit ou distribué un médicament contrôlé;
- réfléchit au fait de vous prescrire ou vous distribuer un médicament contrôlé.

Avant de remplir ce formulaire, nous vous conseillons de discuter avec vos fournisseurs de soins de santé de l'importance pour eux de connaître vos antécédents en termes de médicaments et de services de pharmacie pour prendre plus facilement des décisions éclairées sur les soins que vous devez recevoir.

Changer d'avis ultérieurement

Si, dans le futur, vous souhaitez permettre à vos fournisseurs de soins de santé d'accéder aux renseignements précisés ci-dessus, il vous suffit de signer le formulaire « Débloquer l'accès aux renseignements personnels sur les médicaments et les services de pharmacie » et de l'envoyer au ministère.

De plus, à chaque consultation avec votre fournisseur de soins de santé, vous ou votre mandataire avez la possibilité de lui accorder un accès temporaire à ces renseignements. Pour autoriser cet accès temporaire, votre fournisseur de soins de santé vous demandera, ou demandera à votre mandataire, une signature.

Bloquer l'accès à vos renseignements personnels sur les médicaments et les services de pharmacie reçus

1. Renseignements sur le demandeur

Fournissez les renseignements suivants. Si vous écrivez à la main, veuillez utiliser un stylo à bille bleu ou noir. **Une fois le formulaire rempli, veuillez l'envoyer à l'adresse inscrite en bas de la page.**

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent impérativement être remplis.

Nom de famille *		Prénom *		Initiale
Numéro de carte Santé*	Sexe <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Autre	Date de naissance* (aaaa/mm/jj)	Langue préférée <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	

Adresse actuelle

Numéro de l'unité	Numéro de la rue *	Nom de la rue *	Boîte postale
Municipalité/Ville *	Province *	Code postal *	Numéro de téléphone *

2. Signature

La déclaration sur les Pratiques de protection de l'information, que vous pouvez trouver à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/declaration-pratiques-relatives-lacces-linformation-vigueur-ministere-sante-et-ministere-des-soins-de-longue-duree, décrit comment le ministère peut utiliser et divulguer des renseignements personnels sur la santé et pour quels objectifs, conformément à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Pour obtenir de plus amples informations sur le recueil, l'utilisation et la divulgation des renseignements relatifs aux médicaments contrôlés, veuillez vous reporter à l'« Avis public concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements par le ministère de la Santé en vertu de la *Loi de 2010 sur la sécurité et la sensibilisation en matière de stupéfiants* », ou appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161 (appel gratuit en Ontario seulement) ATS :1 800 387-5559), ou encore consulter le site Web du ministère à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-relative-aux-opioides.

Votre signature ou celle de votre mandataire * X	Date (aaaa/mm/jj) *
--	---------------------

Si la signature ci-dessus est celle de votre mandataire, veuillez écrire ci-dessous en lettres moulées les renseignements le concernant.

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

Identité de votre mandataire (cochez une des options)

- Tuteur ou tutrice du patient (joindre les documents justificatifs)
- Procureur(e) au soin de la personne (joindre les documents justificatifs)
- Représentant(e) désigné(e) par la Commission du consentement et de la capacité (joindre les documents justificatifs)
- Conjoint(e) ou conjoint de fait
- Parent
- Enfant
- Frère ou sœur (préciser) _____
- Autre membre de la famille (préciser) _____

Note

Les formulaires doivent être retournés par la poste ou par télécopie à : Ligne INFO de ServiceOntario, 5775, rue Yonge, 16e étage, Toronto (Ontario) M7A 2E5, télécopie : 416 314-8721. Ces renseignements seront utilisés par le ministère pour appliquer vos instructions concernant le blocage de cet accès. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler la ligne INFO gratuite de ServiceOntario au 1-800-291-1405 (ATS :1-800-387-5559) ou consulter le site Web du ministère à l'adresse www.ontario.ca/fr/page/acces-des-fournisseurs-de-soins-de-sante-aux-renseignements-sur-les-medicaments-et-les-services-en-pharmacie.